

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du mardi 05 mai 2026

Délibération N° DE2026050

Le cinq mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Mainfonds), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, BLOCH Thierry, PAJOT Antoine, MARTY Didier, LOUILLAOU Sandrine, MONNET Géraldine, HENDRYCKS Cathy, GEISSBERGER Sandrine, PIVETEAU-FENETEAU Adrien, LASSAGNE Mathias, MANDIN Lucie, SLAWY Marion

Représentés : NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : COUSSEAU Stéphanie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° DE2026029 en date du 20 mars 2026.

DATE OBJET

13/03/2026	Acceptation devis bornage 3 Rue du Lavoir Mainfonds 1 410 € TTC
19/03/2026	Acceptation devis entretien cimetière Péreuil 4 003.20 € TTC
19/03/2026	Acceptation devis entretien cimetière Mainfonds 3 510.00 € TTC
30/03/2026	Acceptation devis changement pont tracteur tondeuse 1 629,29 € TTC
02/04/2026	Acceptation devis alarme atelier transmetteur 873,60 €
02/04/2026	Acceptation devis alarme atelier sirène extérieure 390.00 € TTC

02/04/2026	Acceptation devis alarme atelier sirène intérieure 340.79 € TTC
23/04/2026	Renonciation au droit de préemption parcelles quartier 000 section C n° 415, 680 et 681
24/04/2024	Acceptation devis EP pour fête Montgolfières Mainfonds 4 797,49 € HT (pas de TVA)

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Municipal prend acte.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

BOULLAULT Angèle
Secrétaire de séance



~~DECELLE~~ Guy
Président de séance
Pour le Maire
L'Adjoint,



P. VERGNION

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.